COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUINKIRCHEN

SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2016

Nombre de membres afférents au CM: 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

Le 10 octobre 2016 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué le 3 octobre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. André ISLER, Maire

Étaient présents : Mmes Véronique DELESSE, Annick SCHARF, Chantal STUPPY

MM. Laurent DENET, Frédéric GUERRIERO, Jean Pierre HALLEZ, André ISLER,

Jérôme LAGRANGE

Absents excusés: MM. Brahim HASSANI, Cyril SCHMITT

Absent: M. Baptiste REIMLINGER

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour :

• Indice de fermage 2016

1. **DEVIS ARCHITECTE**:

Monsieur le Maire présente le devis de Carine Architecture pour la réalisation d'une issue de secours à l'église Saint Maurice, la sécurisation autour de la citerne de gaz et la mise en accessibilité de l'accès à l'église.

Après délibération, le Conseil Municipal :

décide d'accepter le devis pour un montant de 2 880,00 € HT ; autorise le Maire à entreprendre les démarches pour les demandes de subvention et à signer tous les documents pour ces travaux.

2. SAINT NICOLAS

Après délibération le Conseil Municipal :

choisit la date du samedi 10 décembre 2016 pour la fête de Saint Nicolas ; décide d'acheter des friandises pour un montant de 9 € par enfant.

3. FERMAGE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la diminution de l'indice de fermage par rapport à 2015, soit – 0,42 %.

4. MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BOULAGEOIS :

En conformité au regard de la loi NOTRE du 07 août 2015, il est proposé de modifier l'article 11 relatif aux compétences exercées par la CCPB en lieu et place des communes, à savoir :

- A) Au titre des compétences obligatoires :
 - 1. le développement économique ;
 - 2. l'aménagement du territoire;
 - 3. l'aire d'accueil des gens du voyage;
 - 4. la collecte et le traitement des ordures ménagères.
- B) Au titre des compétences optionnelles :
 - 1. la protection et la mise en valeur de l'environnement ;
 - 2. la politique du logement et du cadre de vie ;
 - 3. le développement et l'aménagement sportif et culturel de l'espace communautaire ;
 - 4. l'action sociale d'intérêt communautaire.
- C) Au titre des compétences facultatives :

Ces compétences sont détaillées dans le Procès Verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 22 septembre 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à unanimité d'approuver la modification des statuts et autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Fait et délibéré à GUINKIRCHEN, le 10 octobre 2016. Pour extrait conforme,

> LE MAIRE, André ISLER